

## CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA

### FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP

#### 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Championnat d'Europe des Rallyes Sportifs Historiques de la FIA («le Championnats») est réservé aux Pilotes inscrits et aux Copilotes inscrits. Les Prescriptions Générales Applicables à tous les Championnats FIA doivent être respectées, sauf indication contraire ci-après, ainsi que les prescriptions de l'Annexe K du Code Sportif International («le Codex»).

Le Règlement Particulier de chaque Compétition sera conforme au modèle standard établi par la FIA.

Pour chaque voiture engagée, le Concurrent doit présenter lors des vérifications techniques de la Compétition un Passeport Technique Historique de la FIA («PTH») valide. Chaque demande d'inscription à une Compétition doit obligatoirement être accompagnée d'une photocopie de la première page de ce PTH.

#### 2. VOITURES ADMISES

**2.1** Catégorie 1 : Voitures conformes à la législation routière construites entre le 1/1/1931 et le 31/12/1957 et voitures de Tourisme et voitures GT, modèles homologués entre le 1/1/1958 et le 31/12/1969.

- A1 jusqu'à 1000 cm<sup>3</sup> (avant le 31/12/1961)
- A2 de 1001 cm<sup>3</sup> à 1600 cm<sup>3</sup> (avant le 31/12/1961)
- A3 plus de 1600 cm<sup>3</sup> (avant le 31/12/1961)
- B1 jusqu'à 1000 cm<sup>3</sup> (après le 31/12/1961)
- B2 de 1001 cm<sup>3</sup> à 1300 cm<sup>3</sup> (après le 31/12/1961)
- B3 de 1301 cm<sup>3</sup> à 1600 cm<sup>3</sup> (après le 31/12/1961)
- B4 de 1601 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup> (après le 31/12/1961)
- B5 plus de 2000 cm<sup>3</sup> (après le 31/12/1961)

Catégorie 2 : Voitures de Tourisme (T), de Tourisme de Compétition (CT), de Grand Tourisme (GT) et de Grand Tourisme de Compétition (GTS) des Groupes 1, 2, 3 et 4, modèles homologués entre le 1/1/1970 et le 31/12/1975.

- C0 jusqu'à 1150 cm<sup>3</sup>
- C1 de 1151 cm<sup>3</sup> à 1300 cm<sup>3</sup>
- C2 de 1301 cm<sup>3</sup> à 1600 cm<sup>3</sup>
- C3 de 1601 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup>
- C4 de 2001 cm<sup>3</sup> à 2500 cm<sup>3</sup>
- C5 plus de 2500 cm<sup>3</sup>

Catégorie 3 : Voitures de Tourisme (T), de Tourisme de Compétition (CT), de Grand Tourisme (GT) et de Grand Tourisme de Compétition (GTS) des Groupes 1, 2, 3 et 4, modèles homologués entre le 1/1/1976 et le 31/12/1981.

- D0 jusqu'à 1150 cm<sup>3</sup>
- D1 de 1151 cm<sup>3</sup> à 1300 cm<sup>3</sup>
- D2 de 1301 cm<sup>3</sup> à 1600 cm<sup>3</sup>
- D3 de 1601 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup>
- D4 plus de 2000 cm<sup>3</sup>

Catégorie 4 : Voitures de Tourisme (T), de Tourisme de Compétition (CT), de Grand Tourisme (GT) et de Grand Tourisme de Compétition (GTS) des Groupes A, B et N, modèles homologués entre le 1/1/1982 et le 31/12/1985 (Période J1) et modèles homologués entre le 1/1/1986 et le 31/12/1990 (Période J2 - voir 2.2 ci-dessous).

- E1 Groupe A jusqu'à 1300 cm<sup>3</sup>
- E2 Groupe A de 1301 cm<sup>3</sup> à 1600 cm<sup>3</sup>
- E3 Groupe A de 1601 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup>
- E4 Groupe A plus de 2000 cm<sup>3</sup>
- E5 Groupe B jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
- E6 Groupe B plus de 1600 cm<sup>3</sup>
- E7 Groupe N jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>
- E8 Groupe N plus de 1600 cm<sup>3</sup>

#### 1. GENERAL PROVISIONS

The FIA European Historic Sporting Rally Championship («the Championship») is reserved for registered Drivers and registered Co-drivers. The General Prescriptions Applicable to all FIA Championships will be observed unless otherwise stated hereafter, as well as the prescriptions of Appendix K to the International Sporting Code («the Codex»).

The Supplementary Regulations of each Competition will follow the standard model established by the FIA.

A valid FIA Historic Technical Passport («HTP») must be provided by the Competitor for each car entered, at scrutineering for each Competition; each entry form for a Competition must be accompanied by a photocopy of the first page of this HTP.

#### 2. ELIGIBLE CARS

**2.1** Category 1: Road legal cars built between 1/1/1931 and 31/12/1957 and Touring and GT cars, models homologated between 1/1/1958 and 31/12/1969.

- A1 up to 1000cm<sup>3</sup> (before 31/12/1961)
- A2 from 1001cm<sup>3</sup> to 1600 cm<sup>3</sup> (before 31/12/1961)
- A3 over 1600cm<sup>3</sup> (before 31/12/1961)
- B1 up to 1000cm<sup>3</sup> (after 31/12/1961)
- B2 from 1001cm<sup>3</sup> to 1300cm<sup>3</sup> (after 31/12/1961)
- B3 from 1301cm<sup>3</sup> to 1600cm<sup>3</sup> (after 31/12/1961)
- B4 from 1601cm<sup>3</sup> to 2000cm<sup>3</sup> (after 31/12/1961)
- B5 over 2000cm<sup>3</sup> (after 31/12/1961)

Category 2: Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups 1, 2, 3 and 4, models homologated between 1/1/1970 and 31/12/1975.

- C0 up to 1150cm<sup>3</sup>
- C1 from 1151cm<sup>3</sup> to 1300cm<sup>3</sup>
- C2 from 1301 cm<sup>3</sup> to 1600cm<sup>3</sup>
- C3 from 1601 cm<sup>3</sup> to 2000cm<sup>3</sup>
- C4 from 2001 cm<sup>3</sup> to 2500cm<sup>3</sup>
- C5 over 2500cm<sup>3</sup>

Category 3: Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups 1, 2, 3 and 4, models homologated between 1/1/1976 and 31/12/1981.

- D0 up to 1150cm<sup>3</sup>
- D1 from 1151cm<sup>3</sup> to 1300cm<sup>3</sup>
- D2 from 1301cm<sup>3</sup> to 1600cm<sup>3</sup>
- D3 from 1601cm<sup>3</sup> to 2000cm<sup>3</sup>
- D4 over 2000cm<sup>3</sup>

Category 4: Touring (T), Competition Touring (CT), Grand Touring (GT) and Competition Grand Touring (GTS) cars of Groups A, B and N, models homologated between 1/1/1982 and 31/12/1985 (Period J1) and models homologated between 1/1/1986 and 31/12/1990 (Period J2 - see 2.2 below).

- E1 Group A up to 1300cm<sup>3</sup>
- E2 Group A from 1301cm<sup>3</sup> to 1600cm<sup>3</sup>
- E3 Group A from 1601cm<sup>3</sup> to 2000cm<sup>3</sup>
- E4 Group A over 2000cm<sup>3</sup>
- E5 Group B up to 1600cm<sup>3</sup>
- E6 Group B over 1600cm<sup>3</sup>
- E7 Group N up to 1600cm<sup>3</sup>
- E8 Group N over 1600cm<sup>3</sup>

**CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA  
FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP**

Les Concurrents courant en Catégorie 4 (J1 et J2) doivent se conformer au Règlement de la FIA figurant à l'Annexe XI de l'Annexe K.

Competitors competing in Category 4 (J1 and J2) must comply with the FIA Regulations in Appendix XI to Appendix K.

En cas de suralimentation (voir définition dans l'Annexe J en cours), la cylindrée nominale des voitures jusqu'à la Période J1 incluse sera affectée du coefficient multiplicateur 1,4 et celle des voitures de Période J2 du coefficient multiplicateur 1,7. Chaque voiture appartiendra à la classe correspondant à la cylindrée fictive résultant de cette opération.

In the case of supercharging (see definition in the current Appendix J), the nominal cylinder capacity of cars up to and including Period J1 will be multiplied by 1.4 and that of cars of Period J2 by 1.7. Each car will belong to the class corresponding to the fictive cylinder capacity thus obtained.

Toutes les voitures doivent être immatriculées pour utilisation sur routes ouvertes au public. Pour des raisons de sécurité, les voitures de course biplaces avec moteur central ou arrière ne sont pas admises dans ce Championnat.

All cars must be registered for open public road use.

For safety reasons, mid- and rear-engined two-seater racing cars shall not be admitted to this Championship.

## 2.2 Voitures des Périodes J1 et J2

## 2.2 Period J1 and J2 cars

2.2.1 Les voitures figurant à l'Article 1.1 de l'Annexe XI de l'Annexe K sont autorisées à participer à toutes les Compétitions et à marquer des points de Championnat.

2.2.1 Cars listed in Article 1.1 of Appendix XI of Appendix K are allowed to run in all Competitions and score Championship points.

2.2.2 Les organisateurs de toutes les Compétitions doivent veiller à ce qu'ils aient à disposition des équipages de sécurité ayant de l'expérience en matière d'extraction de Pilotes et Copilotes portant des dispositifs RFT (retenue frontale de la tête) et en matière d'enlèvement de ce dispositif.

2.2.2 The organizers of all Competitions must ensure that they have available safety crews experienced in extricating Drivers and Co-drivers using FHR (frontal head restraint) devices and the removal of this device.

## 3. CALENDRIER DES COMPETITIONS

## 3. CALENDAR OF COMPETITIONS

Il n'y a pas de limite au nombre de Compétitions. A l'issue de ce Championnat, si 6 Compétitions n'ont pas été courues, la FIA pourra ne pas attribuer le titre.

There is no maximum number of Competitions. If, at the outcome of this Championship, 6 Competitions have not been run, the FIA may decline to award the title.

Les Compétitions peuvent être disputées comme un «programme double» (avec cumul des points comptabilisés dans les deux manches séparées permettant de marquer des points), mais ces Compétitions doubles seront considérées en tant que Compétition unique dans le cadre du classement final.

Competitions may run as a «double header» (i.e. amalgamate points from two separate point-scoring rounds), but the whole Competition will only count as one Competition for the purpose of the final classification.

Le calendrier peut être trouvé sur le site internet de la FIA ([www.fia.com](http://www.fia.com)) et sera divisé en 3 sections en fonction des dates des épreuves. La Section A comprendra les 5 premières Compétitions, la Section B les 5 suivantes et la Section C les épreuves restantes du calendrier.

The calendar can be found on the FIA website ([www.fia.com](http://www.fia.com)) and will be split into 3 sections according to the dates of the events. Section A will comprise the first 5 Competitions, Section B will comprise the next 5 events, and Section C will include the remaining events in the calendar.

## 4. CARACTÉRISTIQUES DES COMPETITIONS

## 4. CHARACTERISTICS OF THE COMPETITIONS

4.1 Il devra y avoir 24 heures au moins entre l'heure du départ de la première voiture et l'heure de l'arrivée du vainqueur dans chaque Compétition.

4.1 There shall be at least 24 hours between the starting time of the first car and the finishing time of the winner in each Competition.

4.2 Les Compétitions pourront prévoir :

- Des épreuves spéciales sur route et sur circuit.
- La vitesse moyenne maximale autorisée pendant les épreuves spéciales du rallye ne doit pas dépasser 120 km/h.
- La distance totale des épreuves spéciales ne devra pas être inférieure à 100 km ou supérieure à 300 km.
- Les épreuves sur circuit ne devront pas constituer plus de 50% de la distance totale des épreuves spéciales.
- Les épreuves spéciales sur route ne devront pas excéder 35 km chacune.

4.2 Competitions may include:

- Special stages on roads and circuits.
- The maximum average speed authorised on rally special stages must not exceed 120kph.
- The total distance of special stages shall be not less than 100km and not more than 300km.
- Stages on circuits shall not constitute more than 50% of the total distance of special stages.
- Special stages on roads shall not be longer than 35km each.

Pour chaque étape, il est obligatoire d'avoir un nombre minimum de 2 épreuves spéciales et au moins 30 km au total.

In every leg it is obligatory to have a minimum number of 2 special stages and at least 30km in total.

Il n'est pas prévu de nombre minimum de partants afin qu'une Compétition puisse compter pour le Championnat.

There is no minimum number of starters required in order for an Competition to qualify for the Championship.

L'utilisation de tout dispositif pour chauffer les pneus est interdite.

The use of any sort of device to warm tyres is forbidden.

4.3 Pneumatiques  
Pour les Compétitions disputées sur asphalte (c'est-à-dire à l'exclusion des Compétitions sur terre), 14 pneus au maximum seront autorisés. Les pneus doivent être marqués «E», être uniquement identifiés à l'aide d'un code à barres (ou toute autre méthode pouvant être prescrite) et inscrits auprès du

4.3 Tyres  
During Competitions classed as tarmac (i.e. excluding gravel Competitions) there shall be a maximum of 14 tyres permitted. Tyres must be «E» marked and uniquely identified with a barcode (or such other method as may be prescribed) and registered with the FIA eligibility delegate before the start of the Competition. Checks for compliance with this regulation may be undertaken

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA  
FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP

délégué éligibilité de la FIA avant le début de la Compétition. La conformité à cette règle peut être contrôlée à tout moment durant la Compétition et tout non-respect sera signalé aux commissaires sportifs.

Une feuille d'information détaillée sera disponible avant chaque Compétition.

at any time during the Competition and any discrepancies will be reported to the stewards.

A detailed information sheet will be available before each Competition.

5. LICENCES

Les Concurrents et les Pilotes doivent être détenteurs de Licences Internationales appropriées (de degré A, B, C, C/H, D, D/H ou R) et en cours de validité.

5. LICENCES

Drivers and Competitors must possess the appropriate grade of current International Licence (of Grade A, B, C, C/H, D, D/H or R).

6. CLASSEMENT

Le classement provisoire du Championnat doit être affiché par les organisateurs sur le panneau d'affichage officiel avant le commencement de chaque Compétition.

6. CLASSIFICATION

The provisional classification of the Championship must be affixed by the organisers on the official notice board prior to the beginning of each Competition.

Afin de compter pour le classement du Championnat, les résultats d'une Compétition doivent inclure, seulement pour les équipages inscrits :

In order to count for the classification of the Championship the results of a Competition must include only the registered crews, with:

a) Une liste des partants, comprenant les différentes partitions en catégories, classes et périodes.

a) A starting list, including category, class and period divisions.

b) Un classement général pour la Catégorie 1, un classement général pour la Catégorie 2, un pour la Catégorie 3 et un pour la Catégorie 4, sans division de classe.

b) One general classification for Category 1, one for Category 2, one for Category 3 and one for Category 4, with no class divisions.

c) Classements, extraits de ces classements généraux, se rapportant à chacune des classes, comprenant les équipages qui n'ont pas terminé et les exclus.

c) Classifications, taken from these general classifications, relating to each of the classes, including non-finishers and exclusions.

Pour être considérés comme partants, les équipages (Pilote et Copilote) doivent se présenter au contrôle de départ (ou de cérémonie de départ) avec leur voiture et dans les délais prescrits.

Crews (Driver and Co-driver) must report to the start (or ceremonial start) control, with their car and within their due time to be considered as starter.

Les points seront attribués à tous les Pilotes et Copilotes partants comme défini ci-dessus.

Points will be allocated to all starters (Drivers and Co-drivers) as defined above.

Tous les Pilotes et Copilotes partants dans chaque Catégorie recevront 1 point.

All starters (Drivers and Co-drivers) in each Category will receive 1 point.

Les points seront attribués à chaque Pilote et à chaque Copilote classés dans les résultats finaux.

Points will be allocated to each classified Driver and Co-driver in the final results.

Tous les Pilotes et Copilotes classés de chaque catégorie recevront 1 point.

All classified Driver and Co-driver in each category will receive 1 point.

De plus, dans la Catégorie 1 :

Additionally in Category 1:

- 1 point aux équipages ayant pris le départ dans une voiture de Période F.

- 1 point for the crew of any car of Period F having started.

- 2 points aux équipages ayant pris le départ dans une voiture de Période E.

- 2 points for the crew of any car of Period E having started.

- 3 points aux équipages ayant pris le départ dans une voiture de Période D.

- 3 points for the crew of any car of Period D having started.

Les points de catégorie seront attribués aux Pilotes et Copilotes de chaque catégorie ayant terminé comme suit :

Category points will be allocated to the classified Drivers and Co-drivers in each category as follows:

1er 10 points  
2e 8 points  
3e 6 points  
4e 5 points  
5e 4 points  
6e 3 points  
7e 2 points  
8e 1 point.

1st overall 10 points  
2nd overall 8 points  
3rd overall 6 points  
4th overall 5 points  
5th overall 4 points  
6th overall 3 points  
7th overall 2 points  
8th overall 1 point.

Les points de classe seront attribués aux Pilotes et Copilotes ayant terminé indépendamment du nombre de partants dans la classe :

Class points will be allocated to the classified Drivers and Co-drivers irrespective of the number of starters in the class:

1er de la classe 3 points  
2e de la classe 2 points  
3e de la classe 1 point.

1st in class 3 points  
2nd in class 2 points  
3rd in class 1 point.

Dans des circonstances exceptionnelles, la Commission du Sport Automobile Historique de la FIA («la CSAH») se réserve le droit d'attribuer jusqu'à 5 points supplémentaires pour une Compétition ou un groupe de Compétitions.

In exceptional circumstances, the FIA Historic Motor Sport Commission («the HMSC») reserves the right to allot up to 5 bonus points for a Competition or a group of Competitions.

7. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES ET PARC FERMÉ

Pour les vérifications techniques, voir Article 10.F des «Prescriptions Générales applicables à tous les Championnats, Challenges,

7. SCRUTINEERING AND PARC FERMÉ

For scrutineering, see Article 10.F of the «General Prescriptions applicable to all FIA Championships, Challenges, Trophies and

**CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA**  
**FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP**

Championnats et Coupes de la FIA et à leur Compétitions qualificatives autres que celles se déroulant sur circuits».

Durant une Compétition donnée, il n'est pas autorisé de changer le moteur, ni la boîte de vitesses, ni le pont.

Après le rallye, toutes les voitures s'étant présentées au contrôle final seront conduites, sous la supervision des officiels de la Compétition, à un Parc Fermé où elles resteront 30 minutes au minimum après l'affichage des résultats provisoires et jusqu'à ce que les commissaires sportifs ordonnent qu'elles soient libérées.

Les voitures n'ayant pas été placées dans le Parc Fermé ne seront pas classées.

Cups and to their qualifying Competitions other than those run on circuits».

During a given Competition, neither the engine, nor the gearbox, nor the final drive may be changed.

After the rally, all cars which have reported to the final control shall be driven, under the supervision of the officials of the Competition, to a Parc Fermé where they shall remain for at least 30 minutes after the posting of the provisional results and until the stewards order their release.

Cars which have not been placed in the Parc Fermé will not be classified.

## 8. CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT

Les points seront attribués aux Pilotes et/ou Copilotes enregistrés, en fonction de la position à laquelle leur voiture termine par rapport aux voitures des autres équipages inscrits.

Les points sont attribués par catégorie et ne peuvent pas être transférés ni combinés avec des points dans une autre catégorie.

Pour être classés, les Pilotes et Copilotes devront prendre le départ d'au moins deux Compétitions de chaque Section (A,B et C).

Pour le classement final du Championnat, un maximum de trois meilleurs résultats de chaque Section, conformément aux conditions définies au paragraphe ci-dessus.

Le(s) meilleur(s) résultat(s) suivant(s) [non retenu(s)] de toute Section sera/ont pris en compte en cas d'ex-aequo à la fin de la saison. Quatre classements distincts seront établis : un pour la Catégorie 1, un pour la Catégorie 2, un pour la Catégorie 3 et un pour la Catégorie 4.

Des trophées seront attribués aux premiers, deuxième et troisième meilleurs Pilotes et Copilotes de chaque catégorie.

## 8. FINAL CLASSIFICATION OF THE CHAMPIONSHIP

Points will be awarded to registered Drivers and/or Co-drivers, according to the finishing position of the car, relative to the cars of the other registered crew members.

Points are awarded by category and may not be transferred or combined with points in a different category.

In order to be classified, Drivers and Co-drivers must start at least two Competitions from each Section (A, B and C).

For the final classification of the Championship, a maximum of any three best scores from each Section respecting the conditions defined in the above paragraph.

The subsequent best [dropped] results from any Section will be taken into account in case of a dead-heat at the end of the season. Four separate classifications will be drawn up: one for Category 1, one for Category 2, one for Category 3 and one for Category 4.

Trophies will be awarded to the first, second and third best Drivers and Co-drivers in each category.

## 9. INSCRIPTION

Les Pilotes et Copilotes souhaitant marquer des points dans le Championnat devront s'inscrire auprès du Département Historique de la FIA en soumettant une fiche d'inscription au Championnat.

Le droit de participation annuel comprenant le droit d'engagement de la FIA est de € 120 pour le Pilote, et de € 120 pour le Copilote. Les Pilotes et Copilotes doivent être inscrits dans le Championnat (paiement du droit d'engagement compris) au moins 7 jours avant le début de la première Compétition du Championnat à laquelle ils désirent participer et marquer des points.

De plus, toutes les inscriptions seront arrêtées après le 1er juillet de l'année du Championnat, et après cette date aucune inscription ne sera donc plus acceptée.

## 9. REGISTRATION

Drivers and Co-drivers wishing to score points in the Championship must register with the FIA Historic Department by submitting a Championship registration form.

The yearly participation fee including the FIA Registration fee is €120 for the Driver and €120 for the Co-driver.

Drivers and Co-drivers must register in the Championship (including the payment of the registration fee) at the latest 7 days before the beginning of the first Championship Competition they want to be part of and in which they want to score points.

Additionally, all registrations will close, and therefore no more registrations will be accepted, after July 1st in the Championship year.

Les Concurrents devront demander leur bulletin d'engagement au Département Historique de la FIA :

Département Historique de la FIA  
 2, Chemin de Blandonnet  
 CP296  
 1215 Genève 15  
 Suisse

Tél : +41 22 544 44 00  
 Fax : +41 22 544 44 50  
 e-mail : [historicentry@fia.com](mailto:historicentry@fia.com)

FIA Historic Department  
 2, Chemin de Blandonnet  
 PO Box 296  
 1215 Geneva 15  
 Switzerland

Tél : +41 22 544 44 00  
 Fax : +41 22 544 44 50  
 e-mail : [historicentry@fia.com](mailto:historicentry@fia.com)

## 10. TROPHEE D'EQUIPE

Enregistrement – Les compétiteurs peuvent enregistrer un nom d'équipe. Cette équipe sera constituée d'au maximum huit Pilotes, tous enregistrés pour le Championnat.

Les Pilotes ne peuvent être membres que d'une seule équipe et toutes les inscriptions doivent être faites en accord avec les délais prescrits par l'Article 9 – Inscription.

Attribution des points – Les points des deux Pilotes qui en ont reçu le plus dans chaque équipe seront ajoutés, quelles que soient les périodes ou classes concernées.

Le classement final des équipes se fera selon les règles spécifiées

## 10. TEAM TROPHY

Registration - Competitors may register a team name. This team will comprise a maximum of eight Drivers, all of whom must be registered for the Championship. all of whom must be registered for the Championship.

Drivers may only be a member of one team and all registrations must respect the timescales specified in Article 9 - Registration.

Points Scoring – The points of the two highest scoring Drivers from each team will be added together irrespective of period or class.

The final team classification will respect the rules specified in Article 8 - Final Classification of the Championship.

*CHAMPIONNAT D'EUROPE DES RALLYES SPORTIFS HISTORIQUES DE LA FIA*  
*FIA EUROPEAN HISTORIC SPORTING RALLY CHAMPIONSHIP*

dans l'Article 8 – Classement Final du Championnat.

Une récompense sera offerte à l'équipe la mieux placée à la fin du Championnat.

An award will be made to the highest placed team at the end of the Championship.